

**DECISION N° 144 - 2018/CHU**

**Portant délégation de signature à Madame Marie-Christine TIZON, directrice adjointe chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU**

**Le directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

**Vu** la convention constitutive du centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

**Vu** le décret du président de la République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

**Vu** la convention de direction commune entre le CHU de La Réunion et le Groupe hospitalier Est Réunion du 24 décembre 2013 ;

**Vu** l'arrêté du Centre national de gestion portant détachement de Madame Marie-Christine TIZON dans le corps des directeurs d'hôpital (hors classe) en qualité de directrice adjointe, chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU de la Réunion et du GHER, en date du 5 février 2018 ;

**DECIDE**

**Article 1**

Madame Marie-Christine TIZON, directrice adjointe au centre hospitalier universitaire de La Réunion, est en charge des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU. A ce titre, elle dispose d'une délégation de signature.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine TIZON pour les correspondances, actes et décisions relevant de la compétence de la direction des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient et relatifs aux activités suivantes :

### Affaires financières et contrôle de gestion :

- courriers courants, convocations diverses et pièces correspondant à ses attributions à l'exception des conventions de partenariat institutionnel ;
- ordonnancement des recettes et des dépenses et gestion du suivi des engagements de crédits ;
- opérations d'emprunts ou de placements financiers ;
- gestion de la trésorerie et gestion financière ;

### Gestion administrative du patient :

- admissions ;
- consultations externes ;
- facturation ;
- évacuations sanitaires ;
- prise en charge des patients ;
- accueil familial thérapeutique ;
- élaboration des redevances relatives à l'activité libérale.

## Article 3

Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions à :

- **Madame Mirella MASSAIN**, attachée d'administration hospitalière, et en cas d'absence de cette dernière, **Madame Isabelle KICHENIN**, pour l'ordonnancement des dépenses et la gestion du suivi des engagements de crédits du site du CHU Félix Guyon ;
- **Madame Isabelle KICHENIN**, attachée d'administration hospitalière, et en cas d'absence de cette dernière, **Madame Mirella MASSAIN**, pour l'ordonnancement des recettes et la signature des actes relatifs à la gestion administrative du patient (bordereaux du trésor : bordereaux et pièces jointes, avis des sommes à payer) du site du CHU Félix Guyon ;
- **Mesdames Mirella MASSAIN et Bertrice ANDRE**, attachées d'administration hospitalière, et en cas d'absence de ces dernières, **Monsieur Cédric DION**, adjoint des cadres hospitaliers, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses et la gestion du suivi des engagements de crédits des sites du CHU Sud Réunion ;
- **Monsieur Stéphane METRO**, adjoint des cadres hospitaliers, pour la signature des actes relatifs à la gestion administrative du patient du CHU Sud Réunion et listés ci-dessous :
  - o bordereaux de facturation des EHPAD ;
  - o accueil familial thérapeutique et états de rémunération famille d'accueil ;
  - o planification hospitalière de la CGSS Réunion (statistiques résidents EHPAD et USLD) ;
  - o élaboration des redevances relatives à l'activité libérale.

Et en cas d'absence de ce dernier, **Madame Nathalie PAYET**, adjoint des cadres hospitaliers, pour les bordereaux du trésor : bordereaux et pièces jointes, avis des sommes à payer.

Et en cas d'absence de ce dernier, **Madame Linda MONDON**, adjoint des cadres hospitaliers pour :

- bordereaux de facturation des EHPAD ;
- accueil familial thérapeutique et états de rémunération famille d'accueil ;
- planification hospitalière de la CGSS Réunion (statistiques résidents EHPAD et USLD) ;
- élaboration des redevances relatives à l'activité libérale.

#### **Article 4**

Madame Marie-Christine TIZON participe à la permanence administrative du site du CHU Félix Guyon.

#### **Article 5**

Dans le cadre de la présente délégation, Madame Marie-Christine TIZON fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le directeur général du CHU et par délégation,  
La directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et  
de la gestion administrative du patient du CHU »**

#### **Article 6**

Madame Marie-Christine TIZON référera auprès du directeur général et, le cas échéant, au directeur général adjoint, des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

#### **Article 7**

La présente décision annule et remplace la décision n° 121-2018/CHU du 12 octobre 2018.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### **Article 9**

La présente délégation, concernant notamment des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, est communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHU de La Réunion.

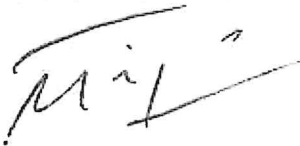
Saint-Denis, le 18 décembre 2018

Le directeur général du CHU

  
Lionel CALENGE

La directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU

Marie-Christine TIZON



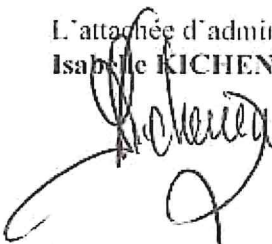
L'attachée d'administration  
Bertrice ANDRE



L'attachée d'administration  
Mirella MASSAIN



L'attachée d'administration  
Isabelle KICHENIN



L'adjoint des cadres hospitaliers  
Stéphane METRO



L'adjoint des cadres hospitaliers  
Nathalie PAYET



L'adjoint des cadres hospitaliers  
Linda MONDON



L'adjoint des cadres hospitaliers  
Cédric DION





Diffusion :

- Monsieur Lionel CALENGE, directeur général du CHU
- Madame Marie-Christine TIZON, directrice des affaires financières et du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient du CHU
- Madame Isabelle KICHTENX, attachée d'administration hospitalière
- Madame Bertrice ANDRE, attachée d'administration hospitalière
- Madame Michella MASSAIX, attachée d'administration hospitalière
- Monsieur Cédric DION, adjoint des cadres hospitaliers
- Monsieur Stéphane METRO, adjoint des cadres hospitaliers
- Madame Nathalie PAYET, adjoint des cadres hospitaliers
- Madame Linda MONDON, adjoint des cadres hospitaliers
- Recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion
- Monsieur le trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion
- Direction générale du CHU, directions de site CHU Félix Guyon et CHU Sud Réunion (pour affichage)
- Equipe de direction CHU